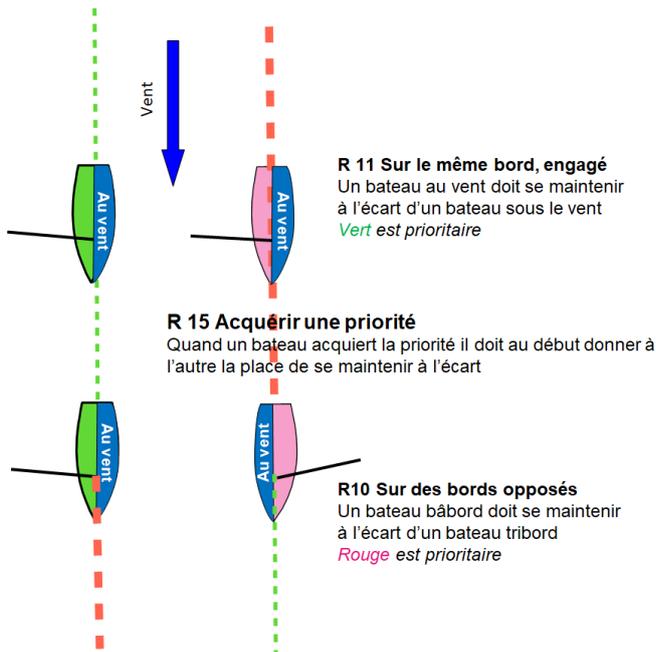


Cours régatiers 4 – Questions et réponses

Q – Dans la présentation 4 – Dia 7 et 8 - Pourquoi le vert est sous le vent avant l'empannage ?

R - C'est la bôme de la grand voile qui définit le côté au vent ou sous le vent.
 Pour être simple et résumé, le côté opposé à la bôme est le côté au vent.

Donc si on trace une ligne qui divise le bateau en deux dans le sens de la longueur, on voit aisément lequel des côtés est sous le vent (l'autre côté est au vent)



=====

Q – C'est quoi la place ? C'est combien ?

R – La place est définie dans les Définitions des RCV

Définition

L'espace dont un bateau a besoin dans les conditions existantes, y compris l'espace pour se conformer à ses obligations selon les règles du chapitre 2 et la règle 31, pendant qu'il manœuvre rapidement en bon marin

En d'autres termes, un bateau **a eu la place** s'il a pu manœuvrer pour se conformer à une règle du chapitre 2 (R 10 à 23) et la règle 31 **sans contact avec un autre bateau**.

S'il y a eu contact, il est possible que l'autre bateau puisse être fautif et soit sanctionné.

La notion de "*en bon marin*" est complétée aussi par le mot "*rapidement*". Elle définit la réponse à la question "C'est combien".

Ceci veut aussi dire que le **bateau qui a droit à la place** ne doit pas traîner, il doit faire ses manœuvres pour se conformer aux règles **sans délai**.

=====

Cours régatiers 4 – Questions et réponses

Q – Notion de place à la marque (sous le vent)

R – Deux réponses possibles

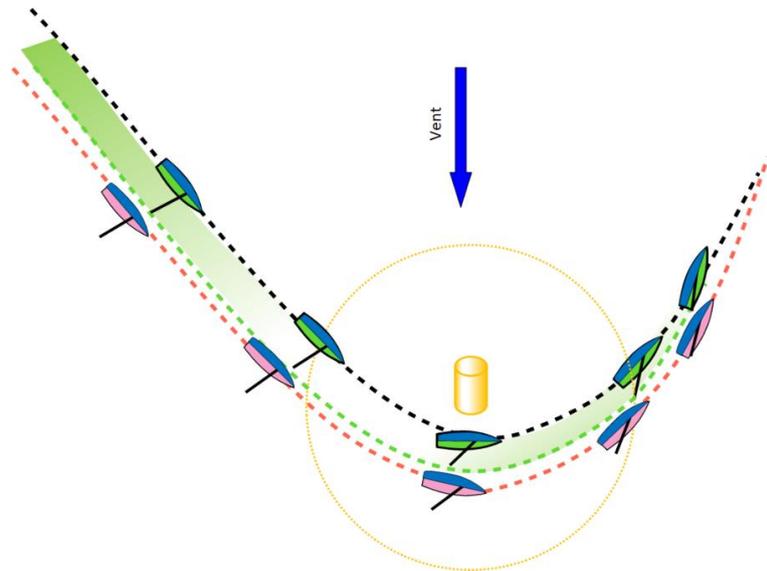
R1 – Pour illustrer la question de la place - Imaginez un couloir de la largeur du bateau + bôme d'un côté et de l'autre après éventuel empannage (R11).

Ce couloir doit contourner la marque aussi près que possible (R18), sans la toucher.

Case 21

When a right-of-way boat is obligated to give mark-room to a boat overlapped inside her, there is no maximum or minimum amount of space that she must give. The amount of space that she must give depends significantly on the existing conditions including wind and sea conditions, the speed of the inside boat, the sails she has set and her design characteristics.

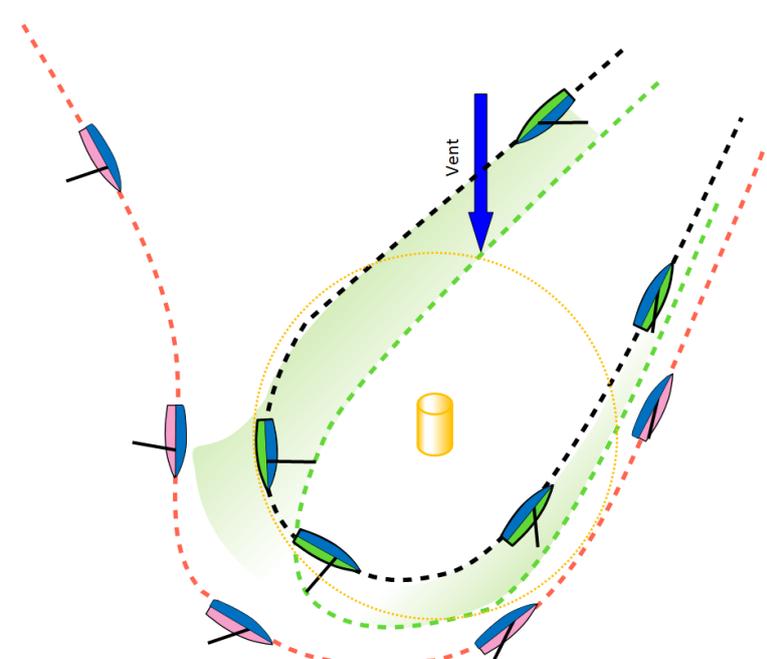
Ce qui implique un empannage derrière la marque et une sortie "large"



R2 – Si le droit implique un virement tactique, cela veut dire que le bateau à l'intérieur a une priorité (R10) en plus de la place à la marque (R18). Dans ce cas-là, le "couloir" change simplement de forme en raison de la priorité du bateau intérieur.

Case 75

When rule 18 applies, the rules of Sections A and B apply as well. When an inside overlapped right-of-way boat must gybe at a mark, she is entitled to sail her proper course until she gybes. A starboard-tack boat that changes course does not break rule 16.1 if she gives a port-tack boat adequate space to keep clear and the port-tack boat fails to take advantage of it promptly.



Un contournement tactique, c'est la trajectoire qu'un bateau ferait en l'absence des autres bateaux, c'est-à-dire une giration optimale autour de la marque pour sortir au plus serré le plus près de la marque.